



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 novembre 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé en Somalie

Résumé

Le présent rapport, établi en application des résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité, est le troisième rapport de pays sur la situation des enfants et le conflit armé en Somalie présenté au Conseil et à son Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. Il porte sur la période de près de deux ans allant du 31 mai 2008 au 31 mars 2010. Il expose également certains faits récents majeurs survenus entre mai et juillet 2010. Il décrit une période de changements complexes et fait suite à mon deuxième rapport (S/2008/352) et aux conclusions et recommandations que le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés a adoptées après sa parution (S/AC.51/2008/14).

Le rapport souligne que la sévérité et l'ampleur des graves atteintes portées aux enfants dans le pays, notamment le recrutement et l'emploi d'enfants dans les conflits armés, les meurtres, mutilations et viols dont ils sont victimes, et le refus d'autoriser l'accès du personnel humanitaire aux enfants, se sont intensifiées au cours des deux dernières années. À Mogadiscio, des dizaines de milliers d'enfants souffrent des conséquences directes du conflit, l'un des plus intenses et aveugles au monde; les incidences plus générales du déplacement, de l'effondrement des moyens d'existence et de l'absence de services de protection statutaire se sont faites sentir sur les enfants dans tout le pays et les ont rendus encore plus vulnérables à toutes les formes de violence, d'exploitation et d'abus.

Le rapport relève qu'un certain nombre de parties au conflit, dont le Gouvernement fédéral de transition, le groupe Ahlu Sunnah Wal Jama'a allié au Gouvernement, ainsi que les mouvements Hizbul Islam et Al-Shabaab, ont recruté et employé des enfants et commettent d'autres graves violations à l'encontre des enfants.

Vu la fragilité et l'imprévisibilité des conditions de sécurité en Somalie, il est extrêmement difficile d'établir un état irréfragable des violations et de leurs auteurs. La situation est encore compliquée par les attaques subies par le personnel humanitaire et l'éloignement de l'équipe de pays des Nations Unies, qui se trouve à Nairobi. L'analyse qui figure dans le présent rapport est largement fondée sur des affaires précises concernant de graves violations des droits des enfants dont un réseau d'organismes partenaires des Nations Unies sur le terrain et spécialistes de la



protection des enfants a établi l'existence. Les chiffres fournis concernant chaque violation ne font apparaître ni l'ampleur ni la gravité des violations dont les enfants somaliens ont fait l'objet. Les cas individuels dont il est fait état dans le rapport permettent donc seulement de se faire une idée de la gravité des problèmes de protection de l'enfance en Somalie.

Le rapport contient une série de recommandations afin de renforcer la protection de l'enfance en Somalie.

I. Introduction

1. Le présent rapport rend compte des violations graves des droits des enfants, commises par les parties au conflit armé en Somalie entre le 31 mai 2008 et le 31 mars 2010 et fait suite à mon deuxième rapport en date du 30 mai 2008 (S/2008/352). Il fait aussi le point sur l'application des recommandations faites par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés (S/AC.51/2008/14), publiées à la suite de mon deuxième rapport.

2. Les conditions de sécurité en Somalie étant extrêmement imprévisibles, l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe spéciale de surveillance et d'information créée par la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité sont basées à l'extérieur du pays, à Nairobi. La grande majorité des violations graves des droits des enfants commises par les parties au conflit armé se sont produites dans le centre et le sud de la Somalie. L'Organisation des Nations Unies opère dans un environnement extrêmement restreint. Mogadiscio est inaccessible depuis 2008, à l'exception des environs de l'aéroport et des zones contrôlées par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Il est interdit de pénétrer dans une bonne partie du sud et du centre du pays depuis la mi-2009. Tout comme en 2009, ces problèmes de sécurité ont considérablement restreint l'accès humanitaire des agents internationaux et nationaux de la protection de l'enfance et sont un obstacle pour le suivi des graves violations commises à l'encontre des enfants et la communication d'informations sur la question. Par conséquent, les cas de violations évoqués dans le présent rapport ne donnent qu'une idée de la gravité et de l'ampleur des violations commises contre les enfants. La mise en œuvre d'autres éléments de la résolution, dont l'instauration d'un dialogue systématique avec les parties au conflit pour qu'il soit mis fin au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats et aux autres graves violations commises à l'encontre des enfants, est également limitée.

3. La plupart des données concernant les incidents rapportés ici sont tirées des informations fournies par l'équipe spéciale de surveillance et d'information, qui fait aussi office de réseau de surveillance de la protection dont font partie les organismes compétents des Nations Unies et les partenaires de la protection de l'enfance. Les observateurs procèdent à des entretiens confidentiels avec les témoins directs pour vérifier les premières informations reçues de diverses sources, par exemple les membres des réseaux locaux de protection de l'enfance et de défense des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales locales et les médias. D'autres sources d'information, vérifiées par des organismes des Nations Unies, ont également été utilisées pour le présent rapport.

4. Certaines des graves violations des droits des enfants rapportées ici résultent de conflits claniques, mais elles sont en majorité le résultat du conflit armé. Les enfants vivant dans des zones d'installation de personnes déplacées sont particulièrement vulnérables car ces zones, qui constituent par ailleurs des champs de bataille de fait pour les parties, connaissent également des taux de violence civile plus élevés en raison de l'effondrement de l'état de droit et de l'absence de mécanismes de protection traditionnels.

II. Situation politique et militaire en Somalie

5. La situation en Somalie sur le plan de la sécurité s'est nettement détériorée depuis mon précédent rapport. Mogadiscio reste la principale zone de conflit entre les forces du Gouvernement fédéral de transition, appuyées par les Forces nationales de défense éthiopiennes jusqu'en janvier 2009 et divers groupes armés insurrectionnels, dont l'Union des tribunaux islamiques, Al-Shabaab et Hizbul Islam. Les combats claniques se poursuivent dans des régions telles que Gedo.

6. Le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la re-libération de la Somalie (ARS) ont signé un accord de paix le 9 juin 2008 à Djibouti, demandant la fin de l'affrontement armé et le retrait des troupes éthiopiennes. Le 15 janvier 2009, les Forces nationales de défense éthiopiennes ont complètement achevé leur retrait de Mogadiscio.

7. En application de l'Accord de Djibouti, les membres du Gouvernement fédéral de transition et de l'ARS sont convenus le 26 octobre 2008 de constituer un gouvernement d'unité et un parlement ouvert à tous et, le 30 janvier 2009, Sheikh Sharif Sheikh Ahmed a été élu Président de la Somalie. Le 13 février, le Président Ahmed a nommé Omar Abdirashid Ali Sharmarke Premier ministre. Les forces de l'ARS et de l'ancien Gouvernement fédéral de transition ont été regroupées sans trop de rigueur sous un commandement uniforme, bien qu'une force armée intégrée ne soit pas encore en place. Le 20 février 2009, le Premier Ministre Sharmarke a constitué un gouvernement d'unité composé de membres de l'ancien Gouvernement fédéral de transition, de l'ARS, de la société civile et de somaliens de la diaspora. Le Gouvernement nouvellement formé s'est réinstallé à Mogadiscio le 26 février.

8. Début février 2009, quatre factions armées de l'opposition, dont ce qui restait de l'Union des tribunaux islamiques, ont formé à Mogadiscio une alliance dénommée Hizbul Islam pour lutter contre le nouveau Gouvernement. En outre, à l'issue de négociations avec des clans locaux, le groupe insurrectionnel Al-Shabaab a pris le contrôle de Baidoa. Al-Shabaab contrôle également la plus grande partie de Kismayo.

9. On ne connaît pas la force totale combinée des groupes d'opposition, mais le Groupe de contrôle sur la Somalie a estimé qu'en décembre 2009, ces groupes exerceraient collectivement leur contrôle ou leur influence sur plus de 90 % du territoire de la Somalie, au sud de la ville de Gaalkacyo. Selon certaines informations, les groupes Al-Shabaab et Hizbul Islam contrôleraient les régions du haut et moyen Djouba, de la haute et moyenne Shabelle, de Gedo, de Bay, de Bakool et de Hiran.

10. L'AMISOM a sécurisé les installations vitales du Gouvernement fédéral de transition, dont l'aéroport, le port maritime et le palais présidentiel. Les troupes de l'AMISOM demeurent une cible pour les insurgés, qui attaquent entre autres les bases de l'AMISOM.

11. Au début de 2009, des personnes déplacées ont commencé à revenir à Mogadiscio pour la première fois en deux ans, après le retrait des forces nationales éthiopiennes et l'entrée en fonctions du nouveau Président. Toutefois, cette tendance a été inversée en mai 2009, lorsque des combats, parmi les plus intenses et les plus destructeurs des dernières années, ont éclaté à Mogadiscio entre les forces gouvernementales, d'une part, et Al-Shabaab et Hizbul Islam de l'autre. Plus de

211 000 personnes ont abandonné la ville entre le 7 mai et le 10 juillet 2009, portant à 1,5 million le nombre total des personnes déplacées en 2009. En mai 2010, ce chiffre était tombé à 1,4 million.

12. Les premiers mois de 2010 ont été particulièrement tendus à Mogadiscio, en partie parce que le Gouvernement fédéral de transition a affirmé à plusieurs reprises qu'il lancerait une offensive pour s'emparer de Mogadiscio, soumis au contrôle approximatif des insurgés. En conséquence, toutes les parties au conflit ont entrepris d'importants efforts de recrutement et l'on a constaté des échanges réguliers de tirs, y compris de mortier et d'obus, de janvier à mars 2010, ce qui a causé de nouvelles pertes et des déplacements parmi les civils.

13. Pendant la période considérée, le Gouvernement fédéral de transition s'est employé, avec un succès mitigé, à atteindre tous les Somaliens opposés à la violence et à l'extrémisme et désireux de s'associer au processus de paix et de stabilisation. Dans ce contexte, il a signé un accord de coopération avec le groupe Ahlu Sunnah Wal Jama'a (ASWJ) le 15 mars 2010. L'accord prévoit essentiellement que les forces de l'ASWJ, ainsi que ses structures de commandement et de contrôle seront intégrées dans l'armée du Gouvernement fédéral de transition. Il convient toutefois de noter que l'accord n'a pas encore été intégralement appliqué.

14. Le Gouvernement fédéral de transition a tenté de s'imposer en tant que gouvernement opérationnel capable de mettre en œuvre des politiques. Il a en particulier préparé un budget « national » pour 2010, le premier depuis l'effondrement de l'État somalien en 1991 et a mobilisé des recettes, provenant essentiellement du port maritime et de l'aéroport de Mogadiscio, pour financer 20 % de ce budget.

15. Dans l'intervalle, le Gouvernement fédéral de transition s'emploie sans relâche à reconstruire l'essentiel de la police et de l'armée, avec une assistance financière et technique internationale. En octobre 2008, le Comité mixte de la sécurité, constitué en application de l'Accord de Djibouti, a décidé d'établir une force de police de 10 000 éléments. Actuellement, la police somalienne compte 6 536 policiers. Des tentatives sont également faites par le Gouvernement fédéral de transition pour reconstruire l'armée.

16. Le Gouvernement fédéral de transition a également progressé dans l'élaboration d'une nouvelle constitution pour la Somalie et a confié cette tâche à la Commission constitutionnelle fédérale indépendante basée à Djibouti, qui a publié un premier jet le 1^{er} juillet 2010. Il a lancé un processus de consultations publiques et d'éducation civique au sujet de ce texte, qui devrait aboutir à la publication du premier projet de Constitution en décembre 2010.

17. Les régions du « Puntland » et du « Somaliland » sont demeurées relativement stables par rapport au centre et au sud de la Somalie, mais doivent faire face à leurs propres problèmes, concernant notamment la montée de l'insécurité. Le « Puntland » a élu un nouveau Président, Abdirahman Muhammad Farole, à l'issue d'élections pacifiques. Le « Somaliland » a tenu une élection « présidentielle » le 26 juin 2010, après plusieurs reports du scrutin et les observateurs internationaux ont déclaré le scrutin libre, équitable et transparent. Ahmed Mohammed Mohamoud « Silanyo », du parti d'opposition Kulmiye « paix, unité et développement » l'a emporté et a prêté serment le 27 juillet.

III. Graves violations des droits des enfants

18. Les civils, y compris les enfants, restent majoritaires parmi les victimes, essentiellement parce qu'ils sont pris dans des tirs croisés entre parties au conflit, dans des feux d'artillerie et dans des explosions. Il convient d'examiner les violations des droits des enfants dans le contexte plus large des problèmes que pose la collecte des données en Somalie, en particulier en ce qui concerne les enfants. En 2009, 3,64 millions de personnes, dont 1,8 million d'enfants, soit presque le double des chiffres de janvier 2008, ont fait fond sur l'assistance humanitaire. L'acheminement des denrées alimentaires continue à être perturbé, l'accès à l'eau potable et à l'assistance médicale reste entravé et les hôpitaux sont surchargés. À compter de janvier 2010, la distribution de denrées alimentaires par le Programme alimentaire mondial (PAM) a été suspendue dans toutes les zones contrôlées par Al-Shabaab. À Mogadiscio, de nombreuses écoles ont été fermées et des groupes armés se sont emparés de plusieurs. En outre, les déplacements de civils désireux d'échapper à la violence et à la pauvreté associées à la sécheresse et aux inondations s'en sont intensifiés. Les enfants continuent d'être gravement touchés par le déplacement, l'épuisement, la séparation et les traumatismes émotionnels et ne peuvent pas accéder à des services et à une protection de base. Le parlement de transition a décrété l'état d'urgence en Somalie, à l'issue d'un vote, le 19 août 2009.

19. La disponibilité d'armes légères en grand nombre en Somalie est à l'origine de violences généralisées commises dans un climat d'impunité par l'armée, les milices et les civils, aggravant encore les violations des droits des enfants. Des violations ont été commises contre les enfants dans le cadre du conflit, mais des individus profitent également de l'effondrement de l'ordre public et de la disponibilité d'armes pour commettre des crimes violents contre les enfants et d'autres membres vulnérables de la population. En témoigne la montée des actes de violence sexuelle à l'égard des enfants, y compris dans le « Puntland » et le « Somaliland ».

20. Outre le fait qu'il est difficile, pour des raisons de sécurité et d'accès, de suivre et rapporter systématiquement les violations graves commises contre les enfants, il est impossible de vérifier l'âge des victimes afin qu'elles puissent bénéficier de certains services car les seuls registres des naissances fiables remontent à près de 20 ans. De plus, les normes culturelles somaliennes fixant l'âge de la majorité à 15 ans, tous les cas de maltraitance des enfants ne sont pas signalés.

A. Recrutement et emploi d'enfants dans les forces et les groupes armés

21. Les éléments de preuve recueillis par les observateurs pendant la période considérée suggèrent un accroissement considérable de l'ampleur du recrutement et de l'emploi d'enfants par toutes les parties au conflit au cours des deux dernières années. Ceci a été confirmé à l'issue de travaux de recherche sur le terrain, coordonnés par l'Organisation des Nations Unies en mai et juin 2009. Le recrutement est également devenu plus systématique l'an passé. Bien que l'on ne connaisse pas le nombre exact des enfants recrutés et employés dans le conflit, les estimations suggèrent qu'il y a plusieurs centaines d'enfants dans les forces du Gouvernement fédéral de transition ou des milices qui lui sont associées et plusieurs milliers parmi les groupes d'insurgés. Les enfants reçoivent un entraînement au maniement de base des armes et à des techniques plus complexes, concernant par

exemple les assassinats, le renseignement, l'utilisation de dispositifs explosifs artisanaux et les missions suicides. Les enfants, notamment ceux qui vivent dans les rues, sont particulièrement vulnérables au recrutement en raison des déplacements incessants et des abandons et du fait qu'ils sont livrés à eux-mêmes, orphelins ou dans la misère. La vengeance et les préceptes radicaux jouent également un rôle dans la décision de certains enfants de faire partie d'un groupe armé.

22. Une nette différence par rapport au passé concerne le nombre de recrues étrangères. Selon certaines indications, des personnes originaires d'Afghanistan, du nord du Pakistan, d'Arabie saoudite et du Yémen suivraient une formation, en particulier avec Al-Shabaab. Des jeunes de la diaspora somalienne (Europe, États-Unis d'Amérique et pays du Golfe) se joignent également aux factions armées des groupes d'opposition.

23. Les forces du Gouvernement fédéral de transition et les groupes armés Hizbul Islam, Al-Shabaab, Ahlu Sunnah Wal Jama'a et claniques présents dans le centre et le sud de la Somalie ont tous été accusés de recruter et d'employer des enfants dans le conflit. Entre mai 2008 et mars 2010, les organismes partenaires des Nations Unies ont interrogé 208 garçons et deux filles qui avaient été recrutés et employés dans le conflit ou à des activités de police. Tous ces enfants, à l'exception de six, avaient de 13 à 17 ans. Ces chiffres sont indicatifs, mais ne reflètent pas l'ampleur du problème. Il est difficile d'atteindre les enfants concernés et les observateurs, suite aux menaces de mort dont ils ont fait l'objet, ont craint que de compromettre leur sécurité en fournissant des informations sur les activités de recrutement.

24. Les enfants sont généralement recrutés dans des écoles et des madrassas ainsi que dans des camps de personnes déplacées en Somalie et des camps de réfugiés au Kenya voisin. On leur dit souvent qu'ils ont le devoir de combattre ou de venger la mort d'un membre de leur famille ou bien on leur offre de l'argent ou on les menace directement. Le recrutement forcé est devenu beaucoup plus courant en 2009 et 2010 et on fait pression sur les enseignants et les parents pour qu'ils envoient les enfants au front pour défendre la cause. Il est avéré que de plus en plus de familles s'enfuient du pays pour échapper à ce recrutement généralisé et agressif. Les organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales locales ont toutes indiqué qu'il devient de plus en plus difficile d'empêcher le recrutement, en raison du comportement de plus en plus agressif des divers groupes armés.

25. Les groupes d'insurgés recruteraient des enfants dès l'âge de 11 ans et leur verseraient entre 3 et 35 dollars des États-Unis par opération (attaques, assassinats, renseignement). En juin 2009, des partenaires de l'UNICEF ont reçu des informations selon lesquelles des enfants recevraient jusqu'à 80 dollars pour s'engager. En juillet 2009, un garçon de 14 ans, dont le père était mort dans un échange de tirs et qui s'était enfui de Mogadiscio avec sa famille pour se rendre au camp de personnes déplacées de Kalagooye a été recruté par Al-Shabaab. Il a été transféré à Bledweyne pour combattre contre le Gouvernement fédéral de transition. Sa mère a répondu à un membre d'un organisme partenaire de l'UNICEF qui lui demandait pourquoi il s'était engagé : « On mourait de faim et il n'a pas pu résister à l'offre d'Al-Shabaab, devenir soldat et gagner de l'argent. »

26. Le recrutement des filles est rare et généralement inacceptable sur le plan social. Il n'en reste pas moins que, selon des rapports attestés, des filles travaillent pour des groupes armés, en particulier à la cuisine et au ménage. On leur fait également appel pour transporter des détonateurs, fournir un appui logistique,

recueillir des renseignements et réceptionner des armes. Dans un camp d'entraînement de Al-Shabaab à proximité de Kismayo, environ 120 filles apprennent les techniques du renseignement, à transporter des explosifs et à conduire. On les recruterait également pour qu'elles épousent de jeunes combattants.

Al-Shabaab

27. Il ressort des renseignements disponibles que Al-Shabaab a entrepris les activités les plus systématiques et généralisées de recrutement et d'emploi des enfants dans le conflit. Ce groupe, extrêmement actif dans le centre et dans le sud, recruterait également des enfants dans le « Puntland » et le « Somaliland » et les entraînerait à Bay, Bakool, Galgaduud, Hiran, Mogadiscio et Raas Kaambooni.

28. En décembre 2008, des témoins oculaires des accrochages survenus entre Guriel et Dhuusamarrel ont indiqué que 30 à 45 % des combattants de Al-Shabaab étaient des enfants. Sept enfants ont été tués et trois blessés au cours des accrochages. En février 2009, Al-Shabaab a détourné un minibus rempli de jeunes enfants pour les recruter militairement, avec l'autorisation des parents, à Marka. Rien qu'en mars 2009, Al-Shabaab aurait recruté 600 enfants. Mille huit cents enfants, dont certains auraient 9 ans, se trouveraient dans la base de Al-Shabaab à Galduuma, à la frontière entre Bay et le bas Shabelle. À Raas Kaambooni, Al-Shabaab entraîne des garçons de 12 à 18 ans et, tous les six mois, 270 d'entre eux sont affectés à des unités opérationnelles.

29. En septembre 2009, l'AMISOM a obtenu des renseignements concernant le déploiement de 270 enfants à Mogadiscio. Ces enfants avaient été entraînés par Al-Shabaab à Baidoa et à Galgaduud et avaient été transportés pour remplacer des combattants fatigués. Des observateurs ont indiqué que, de janvier à mars 2010, 41 enfants avaient été recrutés par Al-Shabaab. On trouvera des exemples récents ci-dessous :

- Le 12 février 2010, un garçon de 13 ans a été recruté par Al-Shabaab dans le village KM 13 du district de Ceelasha Biyaha. Des observateurs ont également vu que d'autres enfants avaient été recrutés comme enfants soldats, mais n'ont pas pu fournir de précisions, en raison de l'insécurité;
- Le 25 février 2010, trois garçons de 12, 13 et 14 ans ont été recrutés comme enfants soldats par Al-Shabaab. Il s'agissait d'élèves d'une madrasa du district de Hamar-jajab. Leur mère a porté plainte à la police de Hamar-jajab, qui a pu obtenir que la milice les restitue et a arrêté l'enseignant responsable de leur recrutement;
- Le 27 mars 2010, deux garçons de 13 et 14 ans ont été recrutés par Al-Shabaab dans la zone sud de la ville de Gaalkacyo. Les victimes ont disparu de chez elles et ont été vues ultérieurement en compagnie d'agents de la milice Al-Shabaab.

30. En juillet 2010, selon des rapports concordants émanant de partenaires et de fonctionnaires des Nations Unies ainsi que de médias, plusieurs centaines d'enfants, dont certains seulement âgés de 9 ans, auraient été recrutés par la force, en général dans des écoles ou des madrassas, pour subir un entraînement et combattre.

Hizbul Islam

31. Hizbul Islam disposerait de 30 personnes uniquement chargées de recruter des enfants et compterait environ 500 enfants combattants actifs au 31 mars 2010. En février 2010, dans un camp de personnes déplacées à Mogadiscio, des observateurs ont rencontré deux garçons de 15 et 16 ans qui avaient combattu en tant que membres de Hizbul Islam. En mars 2009, des observateurs ont interrogé un garçon de 15 ans qui avait été recruté pour combattre par Hizbul Islam à Mogadiscio. Ils ont révélé qu'il y avait beaucoup d'autres enfants dans la base de Hizbul Islam, mais qu'il n'avait pas été possible de les interroger pour des motifs de sécurité.

32. On a également indiqué que la milice indépendante KM 60 compterait de 80 à 100 enfants. Elle a maintenant fusionné avec Hizbul Islam.

Ahlu Sunnah Wal Jama'a et autres groupes de milices

33. En outre, Ahlu Sunnah Wal Jama'a aurait recruté des enfants, par centaines, essentiellement dans les régions de Hiran et de Galgaduud au début de 2009. Dix-huit enfants récemment recrutés par le groupe armé ASWJ ont été interrogés depuis janvier 2010 par des observateurs. Certains d'entre eux ont indiqué qu'ils avaient volontairement abandonné un groupe d'insurgés au profit de l'ASWJ, au motif des salaires plus élevés.

Le Gouvernement fédéral de transition

34. Le nouveau Gouvernement fédéral de transition recruterait des enfants de 14 à 18 ans. Certains sont envoyés dans ce que l'on dénomme officiellement un « centre de réinsertion », situé à Harunta Xisbiga, près du stade de Mogadiscio, et qui serait une base d'entraînement pour les enfants qui ont combattu dans d'autres groupes armés.

35. En 2009, les agents humanitaires se sont déclarés préoccupés par le prétendu recrutement de jeunes hommes et garçons d'ethnie somalienne dans le nord-est du Kenya et de réfugiés somaliens dans les camps de réfugiés de Dabaab, pour combattre avec le Gouvernement fédéral de transition en Somalie. Le Gouvernement fédéral de transition et le Gouvernement kényan ont rejeté les allégations de cet ordre contenues dans de nombreux rapports de presse. Le Ministre kényan de la défense et d'autres parlementaires ont déclaré à la mi-octobre 2009 qu'un programme d'entraînement existe effectivement, mais qu'il est destiné aux recrues somaliennes qui veulent entrer dans l'armée ou la police somaliennes. Aucun responsable kényan ou somalien n'a reconnu qu'il avait été procédé à des recrutements dans des camps de réfugiés au Kenya, ce qui constituerait une violation des principes fondamentaux du droit des réfugiés. En octobre 2009, le comité parlementaire kényan de la défense et des affaires étrangères a indiqué qu'il examinerait la question et ferait rapport au Parlement. Le Groupe de contrôle sur la Somalie a vérifié que des mineurs étaient recrutés en Somalie (exclusivement dans la vallée du Djouba) et dans le nord-est du Kenya, mais n'a pas été en mesure de déterminer l'ampleur de ce recrutement. L'équipe de pays des Nations Unies au Kenya a fait état de sa préoccupation au Gouvernement kényan aux plus hauts niveaux, le priant instamment de ne ménager aucun effort pour assurer la protection de tous les enfants au Kenya.

36. En mai et juin 2010, la situation des enfants qui combattraient aux côtés du Gouvernement fédéral de transition a fait l'objet de nombreux reportages dans divers médias et a été confirmée par des partenaires observateurs sur le terrain. Ce problème a été rendu public par le *New York Times* le 13 juin 2010. Le 15 juin, le Président Ahmed, au cours d'une déclaration publique, a fait état de sa vive préoccupation au sujet de l'article du *New York Times* et a indiqué que le Gouvernement somalien n'avait pas recruté et ne recruterait pas en connaissance de cause des mineurs dans les forces nationales de sécurité. Il a prié le Chef de l'armée d'effectuer une enquête à ce propos et de lui faire rapport dans quatre semaines et ordonné à l'armée de démobiliser immédiatement toute recrue mineure. Le résultat de l'enquête du Gouvernement fédéral de transition n'est pas encore connu au moment où le présent rapport voit le jour.

B. Meurtres et mutilations d'enfants

37. Des enfants ont été victimes du conflit armé dans plusieurs régions de la Somalie, en particulier ceux qui vivaient dans les camps de déplacés situés dans les centres urbains comme Mogadiscio, Galgaduud et Kismayo. Pendant la période couverte par le rapport, le conflit entre, d'une part, le Gouvernement fédéral de transition appuyé par l'armée éthiopienne (jusqu'à la fin de janvier 2009) et, de l'autre, les insurgés, notamment Al-Shabaab, Hizbul Islam et les milices des clans, a fait de nombreuses victimes parmi les civils, surtout à Mogadiscio. Comme on rapporte que les enfants sont de plus en plus souvent recrutés dans les forces armées, on voit souvent en eux des cibles « légitimes ».

38. De mai 2008 à mars 2010, les inspecteurs ont signalé qu'au total 316 enfants avaient été tués et 619 blessés à cause des combats. Parmi ces victimes, il y a les enfants pris entre deux feux et les victimes d'attaques au mortier et à la grenade qui se trouvaient chez eux, dans la rue, au marché, sur le trajet de l'école ou sur le terrain de football. Il est difficile de faire la distinction entre les enfants tués ou blessés à la suite d'un affrontement direct et les enfants qui ne sont que les victimes incidentes des combats. Les chiffres sont vraisemblablement très inférieurs au nombre réel d'enfants tués ou mutilés, les conditions d'insécurité empêchant le recensement général des morts et des victimes. Le Comité international de la Croix-Rouge signale que 866 enfants blessés et malades ont été accueillis dans les hôpitaux en 2008. En 2009, à peine moins de la moitié des 1 137 personnes accueillies à l'hôpital de Daynile et souffrant de blessures causées par des bombes étaient des femmes et des enfants de moins de 14 ans. L'Organisation mondiale de la Santé a fait savoir qu'en mars 2010 seulement, les trois grands hôpitaux de Mogadiscio avaient déclaré 920 blessés victimes du conflit, dont 35 % d'enfants. On en citera quelques exemples ci-dessous.

- Le 27 août 2008, une mère et ses cinq enfants ont été tués par les obus tombés sur leur maison dans le quartier de Hodan, à Mogadiscio, pendant une série d'offensives du Gouvernement fédéral de transition appuyé par l'armée éthiopienne.
- Le 21 novembre 2008, un groupe d'enfants jouant dans un jardin d'enfants en plein air à Yaqshiid ont été tués parce qu'ils ont été pris entre les feux des insurgés et du Gouvernement fédéral de transition appuyé par l'armée éthiopienne.

- Le 6 décembre 2008, un garçon de 8 ans a été tué par balle à Mogadiscio par des soldats du Gouvernement fédéral de transition. Selon les rapports, il jouait au football près de chez lui, les soldats ont ouvert le feu et l'ont tué sur le coup.
- En décembre 2009 et janvier 2010, huit garçons ont été tués au cours des combats entre Ahlu Sunah Wal Jama'a et Al-Shabaab à Galgaduud. Un garçon de 17 ans, qui a été appréhendé alors qu'il transportait des explosifs pour Al-Shabaab en janvier 2010, a été tué par Ahlu Sunnah Wal Jama'a.
- En février et mars 2010, un garçon a été tué et un autre roué de coups par les soldats du Gouvernement fédéral de transition qui les soupçonnaient d'espionner pour le compte d'Al-Shabaab.

39. Les soldats de l'AMISOM ont pris activement part à des combats pendant la période à l'examen, leur mission étant de protéger les institutions du Gouvernement fédéral de transition. Ces huit derniers mois, on a enregistré 15 cas d'échanges de tirs de mortier ou de coups de feu au cours desquels des enfants ont été tués ou blessés. On signale régulièrement des violations du droit international humanitaire commises par l'AMISOM et les autres forces internationales présentes à Mogadiscio. On en citera quelques exemples ci-dessous.

- Le 21 septembre 2008, des insurgés ont tiré au mortier sur l'aéroport international de Mogadiscio et le palais présidentiel. Les forces du Gouvernement fédéral de transition, appuyées par l'armée éthiopienne, ont riposté en tirant au mortier sur le marché de Bakara. Selon des témoins oculaires, une trentaine de personnes auraient été tuées, dont une famille de sept civils. On a signalé qu'au même moment 18 civils, dont une mère et ses 5 enfants, et une famille complète de 10 personnes, étaient tués dans l'attaque lancée par des insurgés contre des soldats de l'AMISOM au carrefour du « Kilomètre 4 », attaque qui a provoqué le tir de riposte des soldats de la paix.
- Le 10 octobre 2008, un bébé de 7 mois a été tué par un éclat d'obus de mortier qui aurait été tiré par les soldats de l'AMISOM de Mogadiscio au cours d'un échange de tirs avec des groupes d'insurgés.
- Le 22 octobre 2008, une fille de 12 ans aurait été tuée par un éclat d'obus de mortier qui aurait été tiré par l'AMISOM en riposte à une attaque présumée de l'aéroport international d'Adden Adde.
- En mars 2010, 13 enfants ont été blessés en 10 jours seulement au cours d'incidents distincts comprenant des échanges d'artillerie et des fusillades entre l'AMISOM et le Gouvernement fédéral de transition et les groupes d'insurgés.

40. Les restes explosifs, les mines, les munitions non explosées et autres engins de même nature restent un danger constant pour les enfants. Selon le Service de lutte antimines de l'ONU, 19 enfants ont été tués et 30 blessés en 2009 au cours d'incidents provoqués par ces explosifs. On en citera ci-dessous quelques exemples.

- Le 7 août 2008, deux garçons de 6 et 13 ans ont été mutilés par une bombe artisanale alors qu'ils faisaient paître leurs chèvres à Yalho, dans le « Puntland ». L'un a perdu les deux jambes, l'autre les deux bras.

- Le 17 janvier 2009, un garçon de 10 ans a été tué et quatre autres qui jouaient en dehors de chez eux à Bayhdaba blessés par l'explosion d'une munition.
- Le 21 mars 2009, deux enfants ont été tués et deux autres blessés à Bu'aale par l'explosion de la grenade avec laquelle ils jouaient.

41. On a enregistré l'année passée une augmentation du nombre de meurtres et de mutilations liés à l'application à outrance de la Charia par Al-Shabaab, et l'on raconte que des hommes et des femmes ont été fouettés en public ou mis en prison pour avoir commis des violations. Il est plus inquiétant encore d'apprendre qu'à Kismayo, Al-Shabaab procède à des amputations et à des exécutions arbitraires. On en citera ci-dessous quelques exemples.

- En octobre 2008, une fille de 13 ans a été mise à mort publiquement par lapidation après avoir été convaincue d'adultère par un tribunal d'Al-Shabaab (le père de la fille avait signalé qu'elle avait été violée au cours des semaines précédentes).
- Le 18 mai 2009, une fille de 12 ans a été battue par l'une des milices d'Al-Shabaab de Qasahdere parce qu'elle ne portait pas le voile.
- Le 23 novembre 2009, Al-Shabaab aurait exécuté à Mogadiscio un jeune garçon accusé d'avoir tenté de convertir un garçon de 15 ans.

C. Viols et sévices sexuels

42. Le nombre de viols et d'atteintes sexuelles a nettement augmenté ces 18 derniers mois pour atteindre le total de 576 cas pendant la période examinée ici, à rapprocher des 128 cas de la période précédente (20,6 % dans la région du sud et du centre, 23,6 % dans le « Puntland » et 55,7 % dans le « Somaliland »). Ce nombre total ne donne pas une juste idée de l'ampleur du problème parce que l'absence de services et d'agents de protection de l'enfance, ainsi que l'opprobre social qui frappe les victimes, dissuadent la plupart de celles-ci de réclamer de l'aide ou de s'adresser à la justice. La plupart des cas ont été enregistrés au « Somaliland », ce qui signifie qu'il existe dans la région un dispositif plus efficace pour identifier des victimes de viol et les prendre en charge.

43. Sur les cas de viol signalés par les inspecteurs de la protection de l'enfance, moins de 5 % auraient été commis par des parties au conflit. Pourtant, la poursuite des combats a rendu plus vulnérables encore aux sévices sexuels les femmes et les enfants en raison de leur déplacement, de leur indigence, de la disparition de l'état de droit et de la résurgence des groupes armés et de milices indépendantes, toutes conséquences du conflit en effet. On signale des victimes aussi jeunes que 18 mois. Les plus exposées sont les femmes et les filles qui vivent dans la rue ou en camps de déplacés en plein air et sans protection (comme à Boosaaso, Goalkaeyo, Hangeysa et le long du corridor d'Afgooye), en particulier celles qui appartiennent à des clans minoritaires dans la région où elles habitent. On en citera quelques exemples ci-dessous.

- Le 24 septembre 2008, une fille de 15 ans aurait été capturée sur la route Maka-Almukarama à Mogadiscio, emmenée dans un immeuble vacant et violée successivement par trois soldats éthiopiens.

- Le 7 décembre 2008, une fillette de 8 ans a subi dans le quartier d'Huriwaa de Mogadiscio un viol collectif du fait d'un nombre inconnu d'hommes en uniforme qui appartiendraient aux forces du Gouvernement fédéral de transition et à l'armée éthiopienne.
- Une fille de 14 ans a été violée à Hamar-jajab (Mogadiscio) le 18 décembre 2008 par ce qui semble être des soldats du Gouvernement fédéral de transition.
- Le 20 juillet 2009, une fille de 16 ans a été violée par deux hommes armés au camp de déplacés de Ceelasha.

44. Comme je l'ai déjà signalé en 2009, les viols et autres sévices sexuels sont souvent commis dans l'impunité. Les mécanismes de justice traditionnelle et communautaire (Xeer) ignorent fréquemment la victime et négocient avec les membres du clan de l'auteur des faits, proposent un règlement financier à l'amiable à la famille ou au clan de la victime ou arrangent le mariage de la victime avec son violeur.

D. Attaques visant des écoles et des hôpitaux

45. À la fin de 2008 et en 2009, on a constaté la reprise des attaques lancées contre les écoles, inspirées en partie par l'idée que les enfants, notamment ceux qui étudient dans les écoles coraniques, sont mobilisés en faveur des insurgés et qu'ils constituent donc des cibles militaires « légitimes ». Les écoles ont été le théâtre d'interrogatoires, de combats armés et de bombardements. Depuis le milieu de 2008, 170 écoles ont été fermées à divers moments dans cinq quartiers de Mogadiscio en raison d'attaques ou de risque d'attaques liés à la transformation du quartier en théâtre d'opération pour les forces armées du Gouvernement fédéral de transition, l'armée éthiopienne et l'AMISOM, d'une part et, d'autre part, les insurgés armés, dont Al-Shabaab et les clans en armes. De plus, à divers moments de la période couverte par le présent rapport, 34 établissements scolaires ont été occupés, au moins temporairement, par des groupes armés. Le Président du Syndicat somalien des enseignants a raconté, à la fin de 2009, que 34 écoles et universités qui restaient ouvertes à Mogadiscio ont dû fermer en raison des conditions générales de sécurité, de la présence de forces du Gouvernement fédéral de transition à proximité et du nombre croissant de morts d'étudiants et d'enseignants. Sur les écoles restées ouvertes, la plupart ont vu leur fréquentation se réduire ou devenir intermittente en raison des conditions de sécurité, des couvre-feux et des barrages routiers, ce qui laisse 50 000 enfants sans accès à l'enseignement officiel; 52 écoles étaient encore fermées à Mogadiscio à la fin de la période couverte par le présent rapport.

46. Il y a eu aussi beaucoup de cas dans lesquels les parties au conflit s'en prenaient directement à des écoles, parfois en représailles d'attaques qu'elles avaient subies de la part de leurs ennemis, avec pour résultat des élèves et des enseignants tués ou blessés. On en citera ci-dessous quelques exemples.

- Le 18 juin 2008, après la détonation télécommandée d'un engin explosif qui visait un véhicule du Gouvernement fédéral de transition patrouillant dans le quartier de Waaberi, la police a pénétré dans l'école Al-Mathal voisine, a ouvert le feu et blessé un élève. Elle aurait également brûlé les tableaux et les manuels et cassé les microphones et l'équipement de l'établissement.

- Le 24 août 2008, quatre enfants et deux enseignants ont été blessés par des forces du Gouvernement fédéral de transition qui attaquaient les écoles primaires et secondaires de la Jeunesse somalienne du quartier de Hodon à Mogadiscio. Les soldats auraient ouvert le feu sur l'école après que l'un des leurs eut été tué devant la grille de l'établissement.
- Le 8 septembre 2008, un enfant a été tué et trois autres blessés par balle par les forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'armée éthiopienne qui ont ouvert le feu sur l'école coranique du quartier de Yaqshiid de Mogadiscio. Après cet incident, on a fermé les écoles de Mogadiscio pendant trois jours pour protester contre les attaques dont font l'objet les écoles, les enseignants et les établissements d'enseignement. L'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales qui participent au groupe agissant en faveur de l'enseignement en Somalie ont fait paraître, le 10 septembre 2008, un communiqué dans lequel elles condamnaient l'incident.
- Le 18 février 2009, plus d'une douzaine d'hommes armés portant la tenue de l'armée du Gouvernement fédéral de transition sont entrés à force ouverte dans l'école secondaire Sheikh Yusuf Alkawnen dans le quartier de Wadjir de Mogadiscio. Les soldats ont menacé et agressé les élèves et les enseignants, volé de l'argent et le téléphone portable de deux enseignants et d'un élève.

47. Les écoles ont aussi été endommagées ou détruites et des enseignants et des élèves tués ou blessés à l'occasion d'échanges de coups de feu ou de tirs d'artillerie entre parties au conflit. On en citera ci-dessous quelques exemples.

- Pendant une fusillade qui opposait à Mogadiscio, le 13 janvier 2009, les soldats du Gouvernement fédéral de transition et certains groupes armés, un obus de mortier est tombé sur une école coranique où il a tué 4 enfants et en a blessé 10 autres.
- On a signalé trois incidents à Mogadiscio le 25 février 2009 : deux écoles ont été touchées au cours d'un échange de coups de feu entre les soldats du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM et les insurgés. Les incidents ont eu pour conséquence 6 enfants morts et 13 blessés.
- Le 8 mars 2009, les forces de sécurité et les milices armées se sont accrochées à Gaalkacyo près d'une école primaire qui accueillait 80 écoliers de 4 à 10 ans; une des parties a fini par faire de l'école un poste d'observation et un refuge.
- Le 1^{er} juillet 2009, 11 enfants ont été tués et 47 civils blessés (nombres estimatifs) pendant des accrochages entre Al-Shabaab et des forces du Gouvernement fédéral de transition près de l'école primaire de Goday dans le quartier de Kaaraan de Mogadiscio.

48. Le personnel hospitalier a déclaré que son action était très sérieusement limitée par le manque de main-d'œuvre, de fournitures, de médicaments et divers équipements. De plus, les accrochages ont obligé les hôpitaux à fermer par crainte pour la sécurité du personnel de santé. En juillet 2009, le plus grand établissement hospitalier du centre et du sud de la Somalie, administré par Médecins sans frontières à Bakool, a dû être fermé temporairement parce que les risques avaient atteint un niveau inacceptable. Le 11 septembre 2009, un hôpital de Mogadiscio a été touché par des obus de mortier qui ont tué au moins 15 handicapés et en ont blessé 17 autres, y compris des enfants. Les médecins ont été également menacés

parce qu'ils soignaient des soldats du Gouvernement fédéral de transition, ou accusés de bénéficier de l'appui d'ennemis de l'islam. Le 12 janvier 2010, le principal hôpital de Beledweyne a été touché par deux obus de mortier qui ont blessé deux employés de Médecins sans frontières.

E. Barrage de l'accès humanitaire et ciblage des agents humanitaires

49. La dégradation constante des conditions de sécurité pendant la période à l'examen n'a fait qu'augmenter les risques auxquels sont exposés le personnel national et celui des partenaires d'exécution. À Mogadiscio, les routes principales qui donneraient normalement un accès facile à l'action humanitaire ont été le théâtre d'attaques, d'explosions d'engins artisanaux et d'assassinats; dans d'autres régions du pays, qui sont aux mains d'acteurs non étatiques, les accrochages localisés et le mauvais accueil fait à l'aide humanitaire et à ses agents continuent de contrarier l'accès aux personnes dans le besoin. Ces contraintes ont empêché de contrôler l'exécution des programmes et d'en demander des comptes et ralenti la livraison des secours même pendant les crises humanitaires aiguës.

50. En outre, la frontière entre la Somalie et le Kenya a été fermée pendant la période à l'examen (elle l'est depuis janvier 2007). L'autorisation de transporter des articles humanitaires jusqu'à la frontière n'a été accordée qu'aux postes de Mandera et de Liboi. Selon les dernières estimations de l'UNICEF, près de 640 000 enfants de moins de 5 ans souffrent des conséquences d'une insécurité vivrière chronique. La majorité des personnes vivant en situation d'urgence humanitaire se trouvent au centre et au sud de la Somalie. Les postes de contrôle et les barrages routiers ne sont plus en 2010 un problème majeur pour le personnel humanitaire comme ils ont pu l'être en 2008 et 2009. À l'heure actuelle, les contrôles se limitent dans la plupart des régions à des contrôles administratifs à l'entrée et à la sortie des villes, la seule exception étant Mogadiscio, où il y en a en ville même.

51. Le nombre d'agents humanitaires pris pour cible a augmenté. Pendant la période faisant l'objet du présent rapport, 33 ont été tués (32 Somaliens, 1 étranger), 28 enlevés (13 Somaliens, 15 étrangers), dont 10 toujours en captivité, et beaucoup d'autres tracassés, menacés de mort ou arrêtés pour interrogatoire. Pour illustrer les agressions dont font l'objet les locaux et le personnel humanitaires, on citera quelques exemples ci-dessous.

- Le 14 juin 2008, un agent de CARE a été enlevé dans la région de Galgaduud, ce qui a provoqué la suspension immédiate de toutes les opérations de CARE dans la région.
- Le 21 juin 2008, le Chef du Bureau Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de Mogadiscio a été enlevé.
- Le 6 juillet 2008, le Chef du Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de Mogadiscio a été tué dans une mosquée après la prière.
- Le 19 octobre 2008, un consultant de l'UNICEF, spécialiste de l'eau et de l'hygiène publique, a été tué par des hommes armés inconnus à Xuddur, dans la région de Bakool.

- Le 29 octobre 2008, il y a eu cinq attentats à l'explosif à Hargeysa et Boosaaso, dont une attaque-suicide à l'intérieur du complexe du PNUD à Hargeysa qui a tué deux fonctionnaires de l'ONU et en a blessé plusieurs autres.
- En mai 2009, Al-Shabaab s'est emparé des bureaux de l'UNICEF à Jawhar. Les fournitures et le matériel ont été pillés par Al-Shabaab et les éléments criminels de la ville. Le complexe reste occupé.
- Le 19 avril 2009, deux Belges travaillant avec Médecins sans frontières ont été enlevés, ce qui a provoqué l'interruption des programmes de l'association dans la région de Bakool en juin 2009.

52. Le 20 juillet 2009, Al-Shabaab a fait paraître un communiqué de presse dans lequel on lisait : « Plusieurs ONG et institutions étrangères qui opèrent actuellement en Somalie seront complètement fermées et considérées comme des ennemies de l'islam et des musulmans. » En octobre 2009, Al-Shabaab aurait avancé que toutes les organisations internationales de secours étaient interdites d'opérations en Somalie, particulièrement dans les régions qu'il maîtrisait, et ajouté que les organismes d'assistance s'activaient contre les groupes islamiques du pays et contre l'instauration d'un État islamique. Cependant, certaines institutions des Nations Unies et organisations internationales continuent de travailler dans les régions en question.

53. De la même façon, Hizbul Islam a lui aussi, en octobre 2009, appelé toutes les organisations humanitaires opérant dans les régions qu'il maîtrisait à se faire connaître dans les 15 jours et à payer un droit d'accréditation. De plus, le porte-parole d'Hizbul Islam a mis en garde l'ONU contre la réouverture des bureaux de Mogadiscio. Il a déclaré que Hizbul Islam s'en prendrait à elle si elle décidait d'ouvrir des bureaux en Somalie.

IV. Piraterie

54. Des cas de recrutement d'enfants dans les groupes de pirates qui opèrent le long de la côte du « Puntland » ont été établis cette année encore : les inspecteurs ont enregistré 10 affaires en janvier et février 2010. Pour 2010, on possède plusieurs dossiers d'enfants fuyant Al-Shabaab et se joignant aux pirates du « Puntland ».

55. La piraterie représente un risque non négligeable pour les navires commerciaux et humanitaires qui passent dans les parages somaliens. En octobre 2009, le Bureau maritime international a annoncé que le nombre d'attaques de navires dans l'océan Indien au large de la Somalie était passé à 47, soit plus du triple des 12 incidents enregistrés pendant la même période une année auparavant. Environ 90 % des secours alimentaires du PAM destinés à la Somalie sont acheminés par voie maritime, ce qui rend cette aide particulièrement exposée à la piraterie. Pour illustrer les effets directs qu'a la piraterie sur l'action humanitaire, on peut citer l'assaut de deux navires transportant 4 097 et 27 000 tonnes de vivres et autres articles de secours qui a eu lieu en avril 2009 au large de la Somalie. Ils ont pu arriver à bon port en sécurité et avec leur cargaison intacte grâce à une opération navale menée avec succès.

V. Suite donnée aux conclusions du Groupe de travail du Conseil de sécurité

A. Dialogue et plans d'action contre les violations des droits de l'enfant

56. On a peu avancé dans la mise en application des recommandations du Groupe de travail du Conseil de sécurité (voir S/AC.51/2008/14). Cela tient au fait que l'Accord de paix de Djibouti du mois d'août 2008 conclu entre le Gouvernement fédéral de transition et l'ARS-Djibouti n'a pas mis fin au conflit somalien, même s'il devait mener à un gouvernement plus ouvert et à l'élection d'un nouveau président en janvier 2009. Au contraire, les 18 derniers mois ont vu les combats s'intensifier, ce qui a eu pour conséquence de réduire au minimum l'accès déjà difficile de la communauté internationale aux zones touchées par le conflit.

57. De surcroît, les dimensions extérieures du conflit somalien et la qualification d'Al-Shabaab comme organisation terroriste dans plusieurs pays signifient qu'il est devenu extrêmement difficile d'engager un dialogue plus général et mieux équilibré avec ce groupe.

58. En raison de la position idéologique extrémiste des insurgés, le dialogue et les efforts de persuasion touchant des questions aussi délicates que celles des violations des droits de l'enfant et du recrutement d'enfants sont restés difficiles. Il est apparu qu'il était très risqué pour les partenaires et les militants des droits de l'homme de discuter de cette question et plusieurs anciens militants d'associations civiles ont dû fuir le pays ou ont été tués pour avoir trop parlé. Pour les organismes internationaux qui ont à la fois un programme humanitaire multisectoriel et une mission de protection, le plaidoyer concernant les violations des droits de l'enfant auprès des groupes armés non étatiques a été contrarié par l'idée qu'aborder un tel domaine risquait de compromettre un accès humanitaire déjà précaire et donc de mettre en péril d'autres programmes d'importance vitale.

59. Le Gouvernement fédéral de transition poursuit une politique très claire de lutte contre le recrutement de toute personne de moins de 18 ans dans ses forces armées et il a à plusieurs reprises répété qu'il était disposé à prendre des mesures pour libérer les enfants des rangs de son armée et empêcher que l'on en recrute de nouveaux. L'action militante entreprise auprès du Gouvernement est cependant restée vaine en raison, d'une part, de la position militaire précaire du Gouvernement fédéral de transition en 2009 et pendant le premier semestre de 2010, et en raison également de dissensions politiques internes qui ont absorbé l'essentiel du temps et de l'attention des gouvernants.

60. On envisage de procéder en 2010 à une consultation de haut niveau à laquelle participeraient les ministères clefs ainsi que les commandants militaires et les chefs de la police du Gouvernement fédéral de transition, consultation qui permettrait de débattre des engagements que le Gouvernement a pris aux termes des Principes de Paris qu'il a signés en 2007. Ce sera aussi l'occasion d'aider le Gouvernement à mettre sur pied une équipe qui s'occupera spécialement de la question des enfants recrutés dans ses propres forces et dans celles de ses alliés, et d'élaborer un plan de libération et de réintégration de ces enfants dans leur milieu d'origine.

B. Action menée face aux violations des droits de l'enfant

61. Le Réseau d'organismes de surveillance et de la protection continue de coordonner les activités en organisant la sensibilisation à la protection des civils et les réactions éventuelles, en s'intéressant plus particulièrement aux femmes, aux enfants, aux déplacés et autres groupes vulnérables. Ce réseau s'efforce de faire avancer le dialogue avec les collectivités locales, les chefferies traditionnelles et le Gouvernement fédéral de transition. L'UNICEF continue de soutenir les organisations non gouvernementales somaliennes qui organisent des sessions de sensibilisation avec les parlementaires et autres responsables du Gouvernement fédéral de transition, en mettant en avant l'illégalité en droit international de l'utilisation d'enfants dans les conflits et certains autres aspects de la protection de l'enfance.

62. Les réseaux régionaux d'organisations non gouvernementales de protection de l'enfance procèdent dans toutes les régions de la Somalie à des activités conjointes de sensibilisation et d'orientation au cas par cas des enfants. En 2009, 960 enfants ont bénéficié de services d'orientation et de soutien des inspecteurs ou des réseaux de protection. Ces interventions comprennent des efforts de persuasion visant à faire libérer les enfants des établissements de détention, à aider les enfants marginalisés à accéder à l'enseignement et à instruire activement les dossiers de violences sexuelles concernant des enfants.

63. L'UNICEF soutient actuellement un programme de mobilisation des associations de protection de l'enfance, qui s'intéresse surtout à la prévention des violences, des atteintes et de l'exploitation sexuelles. Des comités de protection de l'enfance se sont également occupés au niveau communautaire de plus de 700 dossiers urgents d'enfants à protéger en 2009. Dans la Somalie du centre et du sud, cette mobilisation se concentre sur les urgences, par exemple les violences sexuelles, le recrutement des enfants et le danger des mines. L'UNICEF soutient également les activités de sensibilisation concernant les violences sexistes dans le cadre des programmes de mobilisation des milieux locaux. En 2009, les agents de l'aide sociale individualisée ont orienté plus de 1 700 survivants de violences sexistes vers des services juridiques, médicaux, judiciaires et psychosociaux et des services d'aide à la survie.

64. Des services de soins et de soutien psychosociaux sont fournis avec l'aide de l'UNICEF au niveau des villages et des écoles dans 90 établissements répartis dans toute la Somalie et s'adressent surtout aux enfants touchés ou déplacés par le conflit.

65. Le 20 novembre 2009, le Gouvernement fédéral de transition a annoncé qu'il avait l'intention de ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant. Cette annonce a été suivie de réunions de sensibilisation avec des parlementaires clefs, des ministres et les membres de la Commission parlementaire des droits de l'homme.

VI. Recommandations

66. Je reste très inquiet des violations graves dont les enfants somaliens continuent d'être l'objet de la part des parties au conflit. Je renouvelle avec fermeté les recommandations que j'ai présentées dans mes deux rapports précédents sur la

situation des enfants et le conflit armé en Somalie (S/2007/259 et S/2008/352). Je pense qu'il faut aussi mettre immédiatement en œuvre toutes les conclusions du Groupe de travail sur les enfants et le conflit armé en Somalie qui ont suivi (S/AC.51/2007/14 et S/AC.51/2008/14).

67. J'engage vivement Al-Shabaab, Hizbul Islam, les milices des clans, Ahlu Sunnah Wal Jama'a et tous les autres groupes armés à cesser immédiatement et sans y mettre de conditions préalables le recrutement et l'utilisation d'enfants et à libérer tous ceux qu'ils détiennent. Toutes les parties sont priées d'entrer en relation avec l'Organisation des Nations Unies et d'établir des plans d'action assortis de dates butoirs conformes aux résolutions 1539 (2004), 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité.

68. J'invite instamment le Gouvernement fédéral de transition de mettre fin à tout recrutement d'enfant, et à rechercher activement et à libérer sans condition tous les enfants liés à ses forces armées et à celles de ses alliés, et à entrer en relation avec l'Organisation des Nations Unies afin d'établir et de mettre en œuvre des plans d'action conformes aux résolutions 1539 (2004), 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité.

69. Je suis gravement préoccupé par les meurtres et les mutilations d'enfants et de civils qu'occasionnent les opérations militaires et je rappelle à toutes les parties au conflit qu'elles sont tenues de faire respecter le droit international. Je les invite à tout faire pour protéger les enfants en respectant strictement les principes de la sélectivité et de la proportionnalité dans la conduite des combats.

70. Le Gouvernement fédéral de transition et Al-Shabaab ayant été cités dans mon rapport annuel précédent sur les enfants et les conflits armés (S/2010/181) en raison de meurtres et de mutilations systématiques d'enfants que condamne le droit international applicable, j'invite instamment les deux parties à entrer en relation avec l'Organisation des Nations Unies afin d'établir et de mettre en œuvre des plans d'action tendant à mettre fin aux meurtres et aux mutilations d'enfants commis systématiquement par des militaires du Gouvernement fédéral de transition et de ses alliés, des membres des groupes armés ou des personnes liées à ces groupes.

71. L'impossibilité de trouver une voie humanitaire en Somalie et ses conséquences désastreuses pour des millions d'enfants, en particulier dans le centre et le sud du pays, continuent de me préoccuper gravement. Je demande à toutes les parties au conflit de donner un accès sans obstacle ni risque aux secours humanitaires destinés aux enfants, d'en autoriser le libre passage, de respecter le caractère exclusivement humanitaire et l'impartialité de l'assistance, de faire droit sans exclusive aux marques et aux emblèmes des organisations humanitaires.

72. Je juge préoccupantes les attaques et les occupations dont les établissements scolaires et hospitaliers font l'objet de la part des parties au conflit, que j'appelle à mettre un terme à de tels actes et à préserver la neutralité et la sécurité des institutions civiles qui offrent des soins et des abris aux enfants.

73. J'invite fermement le Gouvernement fédéral de transition et les autres autorités somaliennes compétentes à faire disparaître la culture d'impunité actuelle, à enquêter sur tous les cas de violation grave des droits de l'enfant et à veiller à ce que toute personne responsable de ces violations ait des comptes à rendre. Toutes les autorités compétentes sont également invitées à renforcer la protection de l'enfant, l'application des lois et les moyens de la justice.

74. J'invite instamment le Gouvernement kényan à faire enquête sur le recrutement d'enfants somaliens qui aurait apparemment lieu dans les camps de réfugiés situés sur son territoire et à mettre en place des protections suffisantes pour renforcer la sécurité des populations civiles qui se trouvent dans les camps de réfugiés à l'entour.

75. Le Conseil de sécurité devrait, s'il proroge le mandat du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et monte une éventuelle opération de maintien de la paix dans le pays, prévoir des moyens supplémentaires de protection de l'enfance, notamment le déploiement de conseillers spécialisés.

76. L'Union africaine est vivement encouragée à ajouter au mandat de l'AMISOM des attributions particulières en matière de protection des enfants et des civils. Cela comprendrait les services de conseillers en matière de protection de l'enfance et des dispositifs de contrôle et de déclaration des violations graves commises au détriment d'enfants. Cet effort devrait obtenir le soutien, les moyens et la supervision nécessaires, notamment en matière de formation au droit international humanitaire, au droit relatif aux droits de l'homme et aux normes internationales de protection de l'enfance. J'encourage l'Union africaine à veiller à ce que les soldats de l'AMISOM respectent leurs consignes d'engagement et à imposer des sanctions disciplinaires en cas de manquement. Cela signifie qu'elle doit aussi régler la question des réactions aveugles et disproportionnées des militaires quand ils essuient des coups de feu qui font de nombreuses victimes parmi les civils.

77. J'encourage la communauté internationale à consacrer en temps utile des ressources suffisantes à la protection de l'enfance en Somalie. Elle devrait s'attacher à renforcer les capacités locales en matière de contrôle, de transmission, de sensibilisation, de prévention et de réaction dans le domaine des violations des droits de l'homme dans le pays, dans les camps de déplacés et dans les colonies de réfugiés de retour.

78. Mon Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés est prié d'organiser prochainement une mission en Somalie pour faire lui-même le point sur la situation des enfants et la suite donnée aux recommandations formulées dans mes rapports et dans ceux du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés.